**Réhabilitation du rôle de la femme dans le processus de réconciliation et de reconstruction communautaire****A remplir par le Bureau d'Appui au Comité de Pilotage**

Réunion n°: 08/07

Date de la réunion: Le 05 avril 2007

Point n°: 1

Projet: **BD/A/E 3**

Au : Comité de Pilotage Conjoint du Fonds de Consolidation de la Paix du Burundi

Date de soumission : le 26/03/2007

De :
Ministère de la Solidarité Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du GenreContact : Numéro de téléphone, courrier électronique :
Tél : (257) 22 216102 / (257) 79 903337
E-mail: cimpaycestella@yahoo.fr

Via : Equipe d'experts du Comité de Pilotage

Contact: +257223423

-
- Approbation
-
-
- Remarques

E/ mail : nahaado@yahoo.fr

Si approuvée, la présentation proposée aboutira à:

La présentation proposée est le produit:

-
- la poursuite du Projet existant
-
-
- Un nouveau Projet
-
-
- Autres (Préciser)

-
- d'un travail conjoint des Autorités nationales, des Nations Unies et de la Société Civile dans le cadre du Plan prioritaire du Fonds de Consolidation de la Paix pour le Burundi
-
-
- Autres (Préciser)

Intitulé du Projet : Réhabilitation du rôle de la femme dans le processus de réconciliation et de reconstruction communautaire

Montant des fonds du FCP demandé pour le Projet proposé: 3 000 000 \$

Montant des charges indirectes demandées: 7 %

Formulaire de Présentation du Projet

1. Historique

Pendant les crises sociopolitiques que le Burundi a connues depuis l'indépendance, crises qui ont connu un pic en 1993, les femmes se sont toujours organisées pour venir en aide aux victimes et rechercher la paix. Elles ont entre autres allaité des orphelins, elles ont sillonné le pays en passant par les camps de déplacés et les collines pour partager les messages de paix au sein des communautés, y compris celles qui ont accueilli les rapatriées et les ex-combattantes. Elles sont allées jusque dans les pays qui avaient accueilli des réfugiés burundais en vue de les rassurer pour un rapatriement volontaire. Elles ont également dû lutter pour que leurs préoccupations soient prises en compte dans l'Accord de paix d'Arusha et la Constitution.

Cela a permis aux femmes Burundaises de marquer des points au niveau de leur participation politique. Cependant, le chemin à parcourir reste encore long pour que la femme rurale sinistrée en tire des dividendes. Des consultations des femmes à la base ont été menées en décembre 2006 et Janvier 2007 par le Ministère ayant la Promotion de la femme dans ses attributions en collaboration avec UNIFEM. Elles ont eu lieu à Bujumbura pour les provinces de l'Ouest et Sud du pays, à Ngozi pour les provinces du Nord et du Centre et à Ruyigi pour les provinces du Centre et de l'Est. A l'issue de ces consultations qui réunissaient chacune quatre vingt personnes en moyenne, les femmes ont formulé des recommandations à l'endroit du Gouvernement, de la Communauté Internationale et de la Commission de Consolidation de la Paix de manière générale.

2. Raison d'être du Projet

Conscientes de leur atout et du rôle qu'elles ont joué pour le retour à la paix et la réconciliation des communautés, les femmes revendiquent leurs droits à participer au processus de consolidation de la paix à la fois comme actrices et bénéficiaires. Pour réussir ce pari, elles ont besoin d'être autonomes, sécurisées, et économiquement capables de se prendre en charge.

Ainsi, le projet fournira un appui à l'organisation des femmes les plus démunies en groupements et en associations. A travers ces dynamiques organisationnelles, leurs capacités seront renforcées en vue d'initier et gérer des activités génératrices de revenus les plus adaptées à leurs milieux de vie, pour leur auto prise en charge. Un fonds de garantie sera rendu disponible par le projet, afin de permettre un accès facile des femmes aux petits crédits et autres moyens de production. Le projet permettra également aux femmes les plus démunies parmi les rapatriées, déplacées, résidentes, ex combattantes et celles affectées et infectées par le VIH/SIDA, d'accéder à des moyens de subsistances de base à travers la fourniture d'un kit initial pendant qu'elles s'organisent soit pour créer de nouvelles associations mixtes, soit pour se joindre aux groupements existants.

En vue de rétablir le tissu social au sein des communautés, le projet va appuyer un volet de réduction des violences basées sur le genre, et ce à travers une étude, des formations des bénéficiaires et des agents de l'administration, de la police et du système judiciaire et sanitaire. Il appuiera aussi la mise en place des unités genre au sein de 4 postes de police ainsi que les structures de prise en charge des victimes au niveau communautaire pour leur assurer une prise en charge intégrée (médicale, juridique et psycho sociale).

Fonds Fiduciaire de Consolidation de la Paix

3. Evaluation technique des propositions par l'Equipe d'Experts au Comité de Pilotage

Fournir une synthèse concise de l'évaluation de la proposition faite sur base des critères suivants:

<i>Critères absolus pour l'acceptation du projet</i>		
(1)	Le Projet se réfère directement au Plan Prioritaire de Consolidation de la Paix au Burundi.	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/> *
(2)	Le Projet répond aux besoins immédiats de consolidation de la paix	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
(3)	Le Projet implique des acteurs et/ou institutions qui ont rôle réel ou un rôle potentiel dans la consolidation de la paix	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
(4)	Le Projet ne fait pas double emploi avec des activités menées par d'autres acteurs	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
(5)	Les résultats attendus et l'impact du projet s'inscrivent dans une dynamique de durabilité	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
(6)	Les risques liés à l'exécution du projet sont d'un niveau acceptable.	1 <input type="checkbox"/> 2 <input checked="" type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>
(7)	Les liens entre les résultats et le budget sont consistants.	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>

<i>Critères additionnels pour l'examen du projet</i>		
(8)	Le Projet cible ou implique des bénéficiaires sur qui la consolidation de la paix a un impact	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
(9)	Le projet s'inspire des expériences existantes au Burundi ou dans la sous région.	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
(10)	Le Projet vise à construire ou renforcer des capacités et/ou initiatives locales/nationales de consolidation de la paix.	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
(11)	Les structures gouvernementales et/ou autres entités de mise en œuvre ont la capacité d'exécuter le Projet et de produire les résultats attendus dans les délais.	1 <input type="checkbox"/> 2 <input checked="" type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>
(12)	Les bénéficiaires ont été consultés dans le cadre de l'élaboration du Projet.	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
(13)	Le Projet prévoit la participation des bénéficiaires dans sa mise en œuvre et dans son évaluation	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
(14)	Le Projet peut être exécuté dans les 12 mois et atteindre les résultats attendus	1 <input type="checkbox"/> 2 <input checked="" type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>
(15)	Le projet prend en compte les préoccupations transversales tels que le Genre, le VIH/SIDA, l'Environnement.	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>

* 1. Peu, 2. Partiellement, 3. Complètement

Capacité de mise en œuvre du Projet

	2007	2008
Engagements estimés (\$)	_____	_____
Décaissements estimés (\$)	_____	_____

Projet approuvé par le Ministère responsable

Le 20 Mars 2007

4. Examen administratif par l'Équipe d'Experts au Comité de Pilotage

Vérifier le contenu du format de proposition de Projet

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Page de garde (première page) | Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Cadre logique de travail | Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Justification du Projet | Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Arrangements de gestion du Projet | Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Analyse des risques et hypothèses | Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Budget | Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> |
|
 | |
| <input type="checkbox"/> Rapport(s) Final et/ou Périodiques (pour financement additionnel/uniquement) | Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Frais de Gestion | Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> |

Faire une évaluation/commentaire concis(e) basée sur:

- La possibilité réelle d'une mise en œuvre sur un an

Le fait que le projet répond à des besoins pressants exprimés par les bénéficiaires ainsi que la présence des partenaires d'exécution déjà préparés et prêt à être opérationnels aussitôt le budget débloqué constituent des éléments garantissant la mise en œuvre sur un an.

- Frais de soutien indirect des agences

7 % de Frais de Gestion

- Examen général de la présentation du Projet

Recommandations


Approbation

Fonds Fiduciaire de Consolidation de la Paix

6. Décision du Comité de Pilotage du FCP pour le Burundi

- Approuvé pour un budget total de US \$3,000,000
- Approuvé avec modifications/conditions
- Renvoyé avec la remarque de le rendre conforme aux termes de référence
- Reporté
- Rejeté

Motif/Remarques

S.E. Monsieur le Représentant Exécutif du Secrétaire Général Youssef Mahmoud	S.E. Monsieur l'Ambassadeur Antoine Baza
	

7. Action prise par le Coordonnateur Exécutif du Bureau du Fonds fiduciaire pour la Consolidation de la Paix à New York (MDTF)

- Projet en conformité avec les dispositions des mémorandums d'entente entre les Nations Unies - PNUD, PNUD - agences participantes des Nations Unies ; et en conformité avec la lettre d'entente avec les donateurs (le cas échéant)



VII(a). BUDGET PAR CATEGORIE

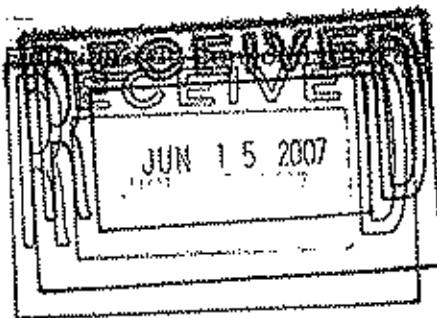
Catégorie	Article	Unité	Nombre d'Unités	Coût unitaire	Coût Total
1. Personnel					53,400
41	1.1 Coordinateur National du projet	Mois	12	1,200	14,400
41	1.2 Assistant financier	Mois	12	1,000	12,000
41	1.3 Assistant Programme	Mois	12	1,000	12,000
45	1.4 Consultant évaluation externe du projet	Mois	3	5,000	15,000
2. Contrat					2,121,272
112	2.1 Provision des kits de subsistance aux femmes vulnérables	Kits	120	1,000	120,000
113	2.2 Provision d'assistance pour la création des associations et réintégration (les bénéficiaires sont les femmes pauvres qui ne sont pas encore dans les groupements. Elles seront progressivement organisées en groupement).		4000	50	200,000
116	2.3 Formation et initiative pilote sur les fours (fours en briques et fours solaires) : Formation et consultations				97,500
115	2.4 Financement des activités génératrices de revenus pour groupements et associations (l'appui sera accordé aux groupements déjà existants mais qui manquent de moyens matériels et sera accompagné d'un renforcement organisationnel)	Groupe-ment	110	10,000	1,100,000
124	2.5 Appui à la supervision des activités du projet par an pour 3 provinces (coordination au niveau provincial)	Prov/mois	36	500	18,000
21	2.6 Etude sur les VFF (Frais enquête, ateliers de validation, fournitures)				89,713
22	2.7 Elaboration système de collecte de données sur les VFF (Consultation, publications)				33,210
26	2.8 Renforcement des capacités de la structure de prise en charge intégrée (Fonds accordées pour permettre l'amélioration de la prise en charge des victimes)		8	35,000	280,000
27	2.9 Organisation des ateliers média - café de presse sur une loi sur les VBG		7	1,000	7,000
28	2.10 Coordination des intervenants dans la lutte contre VFF (Frais déplacement, fournitures)				17,490
3	2.11 Diverses activités de médiation (transversales à tout le projet, alors les activités prévues au point 2.6 concernent la résolution 1325 seulement) : couverture média, théâtre, spots, affiches, émissions				79,000
	Coordination				79,359
3. Formation / Renforcement des capacités					169,254
111	3.1 Séances de sensibilisation, suivi et conseil sur l'auto protection		12	3,000	36,000
122	3.2 Visites d'échanges d'expériences sur les initiatives de consolidation de la paix				56,000

Fonds Fiduciaire de Consolidation de la paix

Catégorie	Article	Unité	Nombre d'Unités	Coût unitaire	Coût Total
114	3.3 Formation dans le cadre de l'appui technique aux groupements et associations des femmes				70,000
23	3.4 Atelier de sensibilisation sur les VBG (Location salle, fournitures, frais de				5,000
4. Transport					212,460
124	4.1 Achat de 3 motos par commune pour 18 communes, carburant et entretien				161,460
43	4.2 Véhicules 4x4 Unité de coordination du projet		2	25500	51,000
5. Equipements					99,038
124	Photocopieuses		4	1700	6,800
124	Ordinateurs de bureau (3 pour les provinces et 1 de coordination)		4	1500	6,000
124	Appareil photo numérique		1	500	500
124	Camera		1	800	800
124	Abonnement internet		12	100	1,200
124	Ordinateurs portables		1	1850	1,850
251	Kit Informatique (ordinateur, imprimante, onduleur); unité de police		4	3500	14,000
251	Lignes téléphoniques (y compris les appareils) ; 2 lignes		48	400	19,200
251	Abonnement Internet et fonctionnement		48	100	4,800
251	Motos		8	1500	12,000
251	Carburant		5760	1	7,488
251	Divers (fourniture de bureau et autres)		48	50	2,400
42	Fourniture unité de coordination		4	3000	12,000
42	Ordinateurs		4	1500	6,000
42	Equipements communication		8	500	4,000
6. Voyage					15,200
	7.1 Descentes de suivi sur le terrain		12	817	9,804
	7.2 Missions et voyages				5,000
Sub-Total (A) :					2,670,624,228
7. Divers (5 % de (A) carburant, entretien, maintenance)					133,511
Sous Total (B) :					2,803,739
8. Frais de Gestion (7% de (B))					196,261
9. Grand total					3,000,000

VIII. CHRONOGRAMME DES ACTIVITES

ACTIVITE	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre
Résultat 1 : Les capacités des femmes les plus vulnérables renforcées pour améliorer leurs conditions d'existence				
1. Evaluer les besoins des femmes les plus vulnérables	X			
2. Apporter une assistance directe aux femmes/filles les plus vulnérables ciblées (Kit de 3 mois)		X	X	X
3. Organiser des séances de sensibilisation, conseils sur l'auto prise en charge		X	X	
4. Faciliter la réintégration des groupes cibles dans la communauté		X	X	
5. Promouvoir l'qualification des fous améliorés		X	X	X
1. Appuyer techniquement les initiatives des groupements et associations des femmes dans la réconciliation communautaire.				
2. Appuyer financièrement les initiatives des femmes visant la réconciliation et la consolidation de la paix.		X	X	
3. Organiser des visites d'échange d'expérience sur les initiatives de consolidation de la paix.			X	
4. Mener un plaidoyer pour mettre en application la résolution 1325 et le volet culture de la paix de la Politique Nationale Genre		X	X	X
5. Appuyer la vulgarisation de la résolution 1325		X	X	X
6. Faciliter la coordination des associations et groupements des femmes pour la consolidation de la paix.	X	X	X	X
Résultat 3 : Protection des femmes contre les violences basées sur le genre améliorée				
1. Organiser des campagnes de sensibilisation contre les violences faites aux femmes		X	X	X
2. Mener une étude de l'ampleur du phénomène de VBG		X		
3. Mise en place d'un système de collecte de données		X	X	
4. Organiser un atelier de formation sur les GBV en faveur de 60 cadres de l'administration locale		X	X	
5. Mettre en place des unités genre au sein des postes de police pour l'analyse et le suivi des dossiers relatifs aux VBG			X	X
5. Renforcer les capacités des structures de prise en charge intégrée des victimes des violences basées sur le genre		X	X	X
6. Mener un plaidoyer et une sensibilisation pour l'élaboration d'une loi portant prévention, protection des victimes et répression des VBG			X	
7. Faciliter la coordination des intervenants dans la lutte contre les VBG		X	X	X



Réhabilitation du rôle de la femme dans le processus de réconciliation et de reconstruction communautaire

Entité des Nations Unies partenaire : UNIFEM Entité des Nations Unies participante : UNFPA	Ministère de la solidarité Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre.
Directeur du Projet : Nom : Marcel NOBERA Adresse : Chef de Cabinet du Ministre de la Solidarité Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre B.P. : 6518 Bujumbura Téléphone : +257 79 945897 E-mail : solidaritegenre@yahoo.fr noberam@cbinf.com	Président du Groupe d'experts Nom : S.E. Monsieur l'Ambassadeur Adolphe NAHAYO Adresse : B.P 1840 Bujumbura Téléphone : + 257 22 3423 E-mail : nahaado@yahoo.fr
Titre du Projet : Réhabilitation du rôle de la femme dans le processus de réconciliation et de reconstruction communautaire. Numéro du Projet :	Lieu du Projet : Bujumbura Mairie, Bujumbura rural, Buzanza et Cibitoke
Description du Projet : Malgré l'engagement et la contribution indéniable des femmes pour le retour à la paix et la réconciliation des communautés au Burundi, il y a persistance des facteurs défavorables dont les effets empêchent les femmes à participer activement au processus de consolidation de la paix. i) Par des actions de sensibilisation, de formation et d'échanges d'expérience entre communes et provinces, et par des actions d'allègement des tâches des femmes et filles, le projet renforcera les capacités de ces dernières. Ceci leur permettra de se sentir plus disposées à appuyer le processus de paix. ii) à travers les organisations de femmes, les initiatives de réconciliation et de reconstruction communautaires seront soutenues par le projet. Aussi, iii) à partir d'une enquête régionale sur l'impact des violences basées sur le genre, le projet appuiera, dans la zone couverte par le projet, la prise en charge des victimes et les actions de prévention et de répression des violences.	Coût Total du projet : 3 500 000 USD Fonds de Consolidation de la Paix : 3 000 000 USD Contributions : UNIFEM / Danemark: 500 000 USD Durée du Projet : 12 mois

Fonds Fiduciaire de Consolidation de la Paix

Buts et Objectifs Principaux Immédiats :

Renforcer le rôle des femmes dans la consolidation de la paix à travers leur habilitation socio-économique et leur protection contre les violences basées sur le genre.

Résultats :

- i) L'habilitation économique et l'amélioration de capacités d'auto prise en charge des femmes leur permettent de participer activement au processus de consolidation de la paix,
- ii) La sécurité des femmes et filles vis-à-vis des violences basées sur le genre est nettement améliorée

Activités clés :

- i) Apporter une assistance technique, financière et organisationnelle aux femmes, en portant une attention particulière aux besoins spécifiques des femmes les plus vulnérables,
- ii) Appuyer la redynamisation des initiatives novatrices des femmes dans la réconciliation et la cohabitation pacifique des communautés.
- iii) Soutenir et faire le plaidoyer en faveur de la mise en œuvre d'une stratégie de prévention, de répression des violences basées sur le genre et de prise en charge des victimes .

Date de révision par le groupe d'experts : Le 13 Avril 2007

Date d'Approbation par le Comité de Pilotage Conjoint _____

DESCRIPTIF DU PROJET

I. CONTEXTE

1. La population actuelle du Burundi est estimée à 7.500.000 habitants dont 52,9% sont des femmes, parmi lesquelles 66,5% ont moins de 25 ans.
2. *Sur le plan politique* : A la suite des accords de paix et de cessez le feu qui ont mis fin au conflit, des institutions démocratiquement élues ont été mises en place en 2005, donnant une place plus importante à la femme dans l'instance de prise de décision. A titre illustratif, les organes dirigeants comprennent 30% de femmes. Le taux de participation des femmes par rapport aux hommes au Sénat est passé de 19,52% en 2002, à 16,67% en 2003 et à 34% en 2005, après les élections démocratiques et transparentes. Au niveau de la base, le taux de participation de la femme est passé de 0% à plus de 12% et de 20% respectivement comme Administrateurs communaux et membres des conseils communaux. Ces progrès au niveau central devraient être observés aux niveaux décentralisés et communautaires - ce qui n'est pas le cas-, afin que les processus politiques bénéficient davantage des contributions de la femme.
3. *Sur le plan économique*, la femme a dû assumer des rôles auxquels elle n'était pas préparée du fait d'être seule comme veuve ou séparée, déplacée ou rapatriée, rejetée par la belle famille pour diverses raisons, avec toute la responsabilité des enfants et du ménage. Dans ces conditions, la femme qui n'a pas de contrôle ni sur le principal facteur de production qu'est la terre, ni sur les autres facteurs, s'est retrouvée dans une extrême pauvreté.
4. *Sur le plan social*, La guerre qu'a connue le Burundi depuis plus de 13 ans, a eu des conséquences dramatiques sur les populations en général et les femmes en particulier. Elle a entre autres été à la base de nombreux mouvements de populations vers les endroits les plus sécurisés à l'intérieur du pays ou à l'extérieur du pays. La majorité de ces populations était constituée de femmes et d'enfants (autour de 85%). En 1998, on estimait que 26,1% des ménages étaient dirigés par des femmes en général et des veuves en particulier.
5. Les violences faites aux femmes et en particulier le viol ont connu une ampleur sans précédent, durant les 13 ans de conflit armé que vient de connaître le Burundi (1993-2006). Le viol a été utilisé comme une arme de guerre pour humilier et pour lui faire perdre sa dignité. Effectivement, plus de 50% de crimes de viol commis sont imputables aux forces combattantes, selon l'étude de la Ligue Iteka menée au mois d'Avril 2004 dans 7 communes du Burundi.
6. Ces violences ainsi que l'appauvrissement des femmes ont souvent eu comme conséquences l'accroissement de la vulnérabilité de la femme par rapport au VIH. En effet, l'enquête nationale de séroprévalence de l'infection par le VIH réalisée en décembre 2002 révèle que les femmes sont les plus touchées par l'infection par rapport aux hommes. La séroprévalence est respectivement de 13% chez les femmes contre 6,8% chez les hommes en zones urbaines et de 13,7% contre 6,8% en zones semi-urbaines et de 2,9 % contre 2,1% en zones rurales.
7. En cette période où le pays s'engage dans un processus de consolidation de la paix et la reconstruction, une impérieuse nécessité de renforcer les capacités des femmes et filles s'impose pour garantir une paix durable, harmonieuse et soutenue au Burundi à tous les niveaux.

8. En effet, la vulnérabilité qui se pose avec acuité chez les femmes rapatriées ou déplacées, les femmes affectées ou infectées par le VIH/SIDA, les anciennes combattantes ayant interrompu le processus de démobilisation et d'autres femmes sans accès à la terre ni aux autres facteurs de production, fait que ces catégories soient préoccupées pour leur survie. Ainsi certaines femmes s'adonnent ou incitent leurs enfants à des activités dégradantes ou dangereuses, pouvant même compromettre leur propre sécurité. C'est le cas des femmes et filles de la rue, les jeunes femmes/filles récupérées par les groupes de bandits armés, et bien d'autres.

II. JUSTIFICATION

9. Les conséquences de la guerre sur les femmes ont été très néfastes : le veuvage, le déplacement, l'amplification des violences liées au genre, la perte de l'accès au patrimoine économique (la terre, les activités génératrices de revenu). Les femmes ont par conséquent besoin d'être réhabilitées comme citoyennes à part entière pour éviter que les séquelles de la guerre n'engendrent des frustrations individuelles ou communautaires susceptibles de provoquer une nouvelle instabilité.
10. En effet, beaucoup de femmes devenues vulnérables suite au veuvage, aux multiples déplacements des populations, aux violences diverses sont autant de potentialités perdues mais aussi une source d'instabilité pour le pays.
11. Pendant la période de crise que vient de traverser le Burundi, les femmes ont entre autres facilité la dé balkanisation ethnique dans certaines localités du pays, tel que Rango en province Kayanza ou Rugazi en province Buzanza, par des méthodes traditionnelles et modernes de résolution pacifique des conflits et de rapprochement communautaires. Elles ont sillonné le pays en passant par des camps de déplacés, des collines et communes pour partager des messages de paix au sein des communautés, y compris celles qui ont accueilli les rapatriées et les ex combattants. Dans ce cadre, elles ont établi des réseaux et associations communautaires pour la paix et la cohabitation pacifique telle que le réseau Dushirhamwe.
12. En cette période post conflit où le Burundi, avec le soutien de la communauté internationale s'engage à consolider la paix, il conviendrait de bâtir et d'investir en ces actrices de la paix et de relèvement communautaire. Ceci leur permettra de poursuivre, d'étendre et de consolider leurs initiatives par des actions concrètes d'autopromotion, afin qu'elles puissent maintenir l'élan de bâtisseur de paix et de cohésion sociale, dont elles ont fait preuve.
13. L'expérience a montré que ces réseaux et associations ont pu tenir dans les zones et localités où ils ont pu développer des activités d'autopromotion, ce qui n'est pas le cas des provinces de l'ouest du pays à savoir, Buzanza, Cibitoke et Bujumbura Rural, qui ont été occupées par des groupes armés jusqu'au dernier accord de cessez-le-feu avec le dernier mouvement rebelle.
14. Le présent projet vient consolider les activités du projet "*Renforcement du rôle, des droits et de la sécurité de la femme dans la consolidation de la paix*", exécuté par UNIFEM et le Ministère la Solidarité nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre, avec le concours financier du Gouvernement Danois. Il fournira entre autres, un appui pour poursuivre et étendre les sensibilisations, et offrir un cadre de dialogues des femmes au niveau communautaire en vue de leur participation active dans la consolidation de la paix.
15. L'appui du projet vient en effet compléter et consolider les acquis des femmes dans le cadre de leur participation politique, par des actions visant les communautés de base, où les problèmes spécifiques se font encore beaucoup plus sentir. Ainsi la résolution 1325 du Conseil de

Sécurité, qui reconnaît les conséquences des conflits sur la femme et qui par conséquent recommande la prise en compte de ses besoins spécifiques et sa participation, sera mise en œuvre. Le contenu de cette résolution est d'ailleurs repris dans le paragraphe 3 de la résolution 1719, qui invite à soutenir la participation de la femme, non seulement comme bénéficiaire, mais aussi en tant qu'actrice de la paix.

III. DEMARCHE DU PROJET

16. L'objectif global du projet est de renforcer le rôle des femmes dans la consolidation de la paix à travers leur habilitation socio-économique et leur protection contre les violences basées sur le genre.
17. Le projet couvrira les provinces de Cibitoke, Bubanza, Bujumbura Rural et 3 communes de Bujumbura Mairie, soit 18 communes au total. Un nombre significatif de micro-projets et de plans d'action a été élaboré par des associations et groupements partenaires traditionnels et potentiels. L'enquête sur les violences basées sur le genre dans ces provinces nous permettra de cibler les communes les plus frappées par ce phénomène. Aussi, l'enquête constitue une base qui permettra au ministère de mettre en place une stratégie pour ces provinces afin de s'attaquer durablement aux facteurs défavorisant la pleine participation de la femme à la consolidation de la paix.
18. La motivation qui a guidé le choix de ces provinces est la suivante :
 - *Il s'agit de provinces affectées par la crise pendant tout le temps que celle-ci a duré (13 ans), mais où les femmes, individuellement et à travers leurs groupements et associations tentent toujours de réconcilier les communautés par des méthodes archaïques. Le programme de rapprochement communautaire mis en œuvre par les femmes leaders dans 13 autres provinces du pays n'a pas pu être facilité compte tenu des problèmes d'insécurité.*
 - *Leur situation frontalière avec des pays ayant connu des problèmes similaires, peut constituer à la fois un atout et un inconvénient. Un atout dans la mesure où les expériences réussies des femmes de ces pays peuvent enrichir la stratégie au Burundi, et un inconvénient dans la mesure où toute perturbation sécuritaire dans un de ces pays peut se répercuter dans cette région du pays.*
19. Le siège du projet sera en Mairie de Bujumbura où le projet prendra particulièrement compte des besoins spécifiques des femmes vulnérables des communes périphériques de la ville. Au niveau Provincial, la coordination des activités du projet sera assurée par les Centres de développement Familial CDF, qui sont des structures décentralisées du Ministère de la Solidarité Nationale, des droits de la Personne Humaine et du Genre¹.
20. Les principaux résultats escomptés sont :
 - i) L'habilitation économique et l'amélioration des capacités d'auto prise en charge des femmes leur permettent de participer activement au processus de consolidation de la paix,
 - a) *Phase I* : Assistance technique, financière et organisationnelle aux femmes:
 - Une forte sensibilisation, formation et conseil aux femmes pour leur organisation en groupements ou associations,
 - Une assistance directe aux femmes vulnérables ciblées (890 bénéficiaires) à travers des kits de subsistance (aliments, habits, matériaux domestiques, etc.),

¹ CDF : Structure décentralisée du Ministère (page 17)

Fonds Fiduciaire de Consolidation de la Paix

- La facilitation du groupement et la réintégration socioéconomique des femmes vulnérables en associations
 - Des formations des associations et groupements en technique d'élaboration et gestion des micro projets ainsi qu'en techniques et technologie adaptées aux activités économiques à entreprendre;
 - Des appuis financiers et techniques des activités génératrices de revenus de 64 associations et groupements des femmes ;
 - L'appui aux activités d'allègement des activités ménagères telles les fours améliorés afin de mieux vaquer aux activités économiques
- h) Phase 2 : Redynamisation des initiatives novatrices des femmes dans la réconciliation et la cohabitation pacifique des communautés*
- La redynamisation des comités des femmes pour la paix à tous les niveaux à travers les consultations communautaires (provincial, communal et collinaire),
 - Une campagne de rapprochement communautaire à travers le réseau des femmes pour la paix
 - Une amélioration de l'accueil et la réintégration sociale des familles des rapatriées, des déplacées et des ex combattants au sein des communautés.
 - des sessions de formation en genre et leadership, médiation et résolution pacifique des conflits à l'intention des femmes élues et des leaders communautaires, pour leur participation active et effective dans la consolidation de la paix (Application de la résolution 1325)
 - Une bonne coordination des associations et groupements de femmes pour la consolidation de la paix.
- ii) La sécurité des femmes et filles vis-à-vis des violences basées sur le genre est nettement améliorée :
- une étude de l'ampleur du phénomène de violences faites aux femmes en période de conflit et post conflit ;
 - des campagnes de sensibilisation et sessions de formation à l'endroit des associations et des communautés dans la lutte contre les violences faites aux femmes ;
 - des formations à l'intention des corps en tenue, du personnel de santé, des magistrats, des éducateurs, assistants psycho sociaux, des autorités locales sur leur rôle dans la lutte contre les violences faites aux femmes ;
 - La mise en place des unités genre au sein des postes de polices et l'appui au fonctionnement ainsi que celui des espaces réservés aux femmes et mineures dans les tribunaux de résidence ;
 - Le renforcement des capacités des structures de prise en charge intégrée des victimes des violences ;
 - Un plaidoyer et une sensibilisation à l'intention du parlement, du gouvernement et du système judiciaire pour l'élaboration d'une loi portant prévention, protection des victimes et répression des violences basées sur le genre ;
 - Un appui à la coordination des interventions dans la lutte contre les violences basées sur le genre.
- 21 Le projet sera réalisé en une année. A la fin du projet, le gouvernement assurera la pérennisation des acquis dans le cadre de la mise en œuvre du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté.

22. Les principaux bénéficiaires du projet sont les femmes et filles les plus vulnérables au sein des communautés, qui ont été identifiées comme les plus affectées par le conflit : les rapatriées, les déplacées, les veuves, les victimes des violences basées sur le genre, les femmes et filles infectées ou affectées par le VIH/SIDA, les femmes et les filles de la rue ainsi que celles ayant fait partie de différents groupes armés et qui n'ont pas bénéficié du programme DDR.
23. Un fond de garantie équivalent à Huit Cent Mille Dollars Américains (\$ 800,000 US) sera déposé à la Caisse Coopérative d'Épargne et de Crédit Mutuel (CECM) qui est une Institution de Microfinance créée par les femmes et jouissant de plus de 10 ans d'expérience². Le choix de la CECM est guidé par un double souci : i) Institution de femmes qui sera elle-même renforcée, ii) Institution ayant réussi l'intégration de l'approche genre dans le cadre de son fonctionnement, et dont la mission et le mandat cadrent avec les ambitions du projet.
24. Le fond permettra aux femmes réunies au sein des groupements déjà existants mais qui manquent des moyens financiers et matériels ainsi que d'un accompagnement organisationnel, d'accéder aux petits crédits pour le financement des activités génératrices de revenus. Ce mode de financement est retenu pour que les femmes exploitent le système d'épargne et de crédit. Le projet fournira également une somme équivalente à Cinq Cent Soixante mille Dollars Américains (560,000US) à la catégorie de femmes extrêmement démunies qui ne sont pas encore organisées dans des associations. Elles seront progressivement organisées et réintégrées au sein des groupements ou associations existants, afin de faciliter la cohabitation et la réconciliation des communautés.
25. L'habilitation des femmes va leur permettre de mieux lutter contre les violences basées sur le genre. Le projet va également appuyer ce volet à travers une étude, des formations des bénéficiaires et des agents de l'administration, de la police et du système judiciaire et sanitaire. Il appuiera aussi la mise en place des unités genre au sein de 4 postes de police ainsi que les structures de prise en charge des victimes au niveau communautaire pour leur assurer une prise en charge intégrée (médicale, juridique et psycho sociale).
26. Enfin, ces femmes et filles en association et groupements ainsi que leurs familles, ayant des intérêts communs à défendre au sein des communautés libérées de violences basées sur le genre, se sentiront plus disposées et disponibles à s'atteler aux activités de consolidation de la paix dans leur entourage. Étant donné que ces organisations offrent un cadre idéal pour des messages de paix, le projet leur apportera un appui pour étendre leurs initiatives novatrices de réconciliation et de cohabitation pacifique au niveau des communautés. Des formations ciblées en genre et leadership, médiation et résolution pacifique des conflits en faveur des femmes élues et leaders communautaires seront également soutenues par le projet, afin de leur permettre de gérer de petits conflits pouvant surgir à leur niveau.
27. Ce projet bénéficiera aussi aux familles élargies des bénéficiaires directs et les communautés dans lesquelles vivent les bénéficiaires directs. Les enfants pris en charge par ces derniers bénéficieront également de ce projet.
28. L'avis des femmes a été pris en compte dans l'identification des besoins prioritaires repris par le présent projet. Elles participeront aussi à toutes les étapes de mise en œuvre et de suivi-évaluation de ce projet par l'identification des besoins, l'organisation et la gestion quotidiennes des associations et groupements.

² Annexe 3 : Une note détaillée de présentation de la CECM et de ses structures. Wise

29. Le projet mettra à profit les leçons apprises par la mise en œuvre des projets antérieurs : i) l'implication des femmes dans la résolution pacifique des conflits, la réconciliation et coexistence pacifique; ii) la participation de la femme burundaise dans les pourparlers d'Arusha et la prise en compte de leurs préoccupations dans l'Accord de Paix signé en 2000 à Arusha, iii) L'intégration du genre dans la constitution avec 30% de représentation des femmes, iv) participation de la femme dans le processus électoral, v) prise en compte du genre dans le plan stratégique de lutte contre le sida, vi) l'engagement et décision du gouvernement pour la lutte contre les violences fondées sur le genre, vi) la mise en place d'un réseau communautaire de femmes leaders engagées pour la paix, Dushirhamwe.
30. Les leçons tirées de la mise en œuvre de ces activités comprennent aussi la nécessité : (1) d'assurer la promotion et la protection des droits de la Femme, (2) d'accroître l'efficacité de l'implication de la femme dans le processus de résolution pacifique des conflits, (3) de renforcer les capacités économiques de la femme, (4) de mettre en place des mécanismes de monitoring et de rapportage des violations des droits humains et ceux de la femme en particulier, (5) de créer des synergies entre différents intervenants par une meilleure coordination.
31. Dans le cadre de l'habilitation des femmes appuyées par ce projet, une synergie sera recherchée avec les autres projets de consolidation de la paix qui ont une composante « Gros travaux » dans laquelle les femmes peuvent être utilisées comme actrices, tels que le projet : « Réhabilitation du système judiciaire de base pour une réduction des conflits au sein des communautés par le biais de la construction et l'équipement de tribunaux de résidence » et le projet « Participation des jeunes à la cohésion sociale au niveau communautaire ». Selon les besoins, une formation ad hoc et un petit équipement seront mis à la disposition des femmes pour qu'elles soient compétitives. Dans ce cadre, des structures nationales telles que le Centre National de Technologies Alimentaires, CNTA en sigle, seront mises à contribution pour des formations techniques aux groupes de femmes et accompagnement des projets agro-alimentaires.
32. Afin de mieux assurer la coordination des interventions jusqu'au niveau communautaire, le projet fournira un équipement constitué par 2 camionnettes 4x4, 3 motos par Commune et du carburant, un équipement informatique et téléphonique, ainsi que du matériel nécessaire pour une bonne communication/médiatisation. Les unités genre mise en place au sein des postes de police seront également équipées en motos, équipements informatiques et téléphoniques, afin d'assurer une intervention rapide auprès des victimes et un bon suivi de leurs dossiers.

IV. ARRANGEMENTS DE GESTION

33. Le présent projet est une initiative conjointe entre le Gouvernement du Burundi et le Bureau Intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB)/UNIFEM, qui s'inscrit dans le cadre du Plan Prioritaire pour la Consolidation de la Paix au Burundi. Ce projet sera exécuté avec l'appui du BINUB responsable du fonds fiduciaire pour la consolidation de la paix, avec le Ministère de la Solidarité Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre (MSNDPHG) comme l'entité nationale de mise en œuvre. D'autres organisations étatiques ou non étatiques seront impliquées dans la mise en œuvre de certaines activités du projet, au titre d'agences de mise en œuvre selon les règles de l'agence des Nations Unies responsable. La gestion globale du projet et la mise en place des conditions favorables à l'atteinte des résultats prévus dans le projet et dans le cadre du Plan Prioritaire seront assurés par le comité de pilotage.

34. Le présent projet sera géré et coordonné dans le cadre suivant :

- **Le Comité de Pilotage Conjoint.** Le Comité de Pilotage Conjoint est chargé de: (1) examiner les propositions de projets pour s'assurer de leur conformité avec le plan prioritaire ; (2) approuver les projets présentés au Comité, et affecter les ressources requises ; (3) et examiner et approuver les rapports périodiques sur l'état d'avancement des projets ainsi que les rapports d'évaluation de leur impact. Le Comité de Pilotage est co-présidé par le Gouvernement et le Représentant Exécutif du Secrétaire Général des Nations Unies au Burundi, et il est appuyé par un Bureau d'Appui.
- **Le Comité Technique de Suivi.** Un comité de suivi sera établi pour la supervision et le suivi de la mise en œuvre, l'approbation des plans de travail du projet et la facilitation de la coordination entre les partenaires et acteurs nationaux ou internationaux impliqués dans la mise en œuvre du projet. Le Comité de suivi sera composé du Ministère de la Solidarité Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre (MSNDPHG) et des autres ministères partenaires y compris la CNCA, ainsi que les agences des Nations Unies partenaires. Des organisations non gouvernementales et les partenaires internationaux feront également partie dudit comité. Le Comité Technique de Suivi sera co-présidé par le Ministère de la Solidarité Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre (MSNDPHG) responsable pour la mise en œuvre du projet et l'UNIFEM.
- **Ministère de tutelle :** Le projet sera mis en œuvre par le Ministère de la Solidarité Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre (MSNDPHG), conjointement avec l'UNIFEM, qui seront responsables pour la mise en œuvre du projet auprès du Comité Technique de Suivi. Dans ce cadre, un Directeur du Projet sera désigné par le Ministre, pour assurer que les intrants de la partie nationale sont mobilisés à temps et que la partie nationale a mis en place les conditions nécessaires à la réalisation du projet. Le Directeur de projet sera co-responsable avec l'UNIFEM de la supervision générale et d'orientation sur l'unité de gestion et de coordination du projet. Cette unité de gestion et de coordination sera abritée par le Ministère de la Solidarité Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre, et elle assurera la gestion et l'administration quotidienne du projet, elle fournira les services techniques requis, ainsi que la coordination des différents partenaires dans le cadre de la mise en œuvre du projet.
- **Agence Partenaire Nations Unies :** Le projet sera mis en œuvre conjointement avec l'UNIFEM, qui aura la responsabilité finale auprès du siège pour les aspects programmatiques et financiers du projet, conformément aux règles de procédure du Fonds Fiduciaire pour la Consolidation de la Paix. Dans ce cadre, l'UNIFEM sera responsable de la gestion des fonds (voir section 3.3) alloués au projet, ainsi que toute transaction financière. Le BINUB fournira aussi des services administratifs, techniques et programmatiques pour appuyer la mise en œuvre du projet, y compris le détachement de 2 staffs dans l'unité de coordination.

I. Composition et administration de l'unité de gestion et coordination

L'Unité de Gestion et Coordination sera placée sous la supervision du Directeur du projet et du chargé de programme de l'UNIFEM pour appuyer les aspects administratifs, techniques et financiers. Les responsabilités spécifiques de l'Unité de Coordination incluront :

- le développement des plans de travail détaillés pour l'exécution du projet ;
- la coordination quotidienne de la mise en œuvre des activités ;
- l'administration journalière des transactions du projet
- la préparation et révision des budgets, des demandes de paiements et d'achats ;
- La coordination de l'appui des partenaires nationaux et internationaux ;
- La supervision et coordination des agences d'exécution ;
- La préparation régulière des rapports financiers et narratifs.

L'Unité de Gestion et de Coordination sera composée entre autres de 3 staffs nationaux payés directement par ce projet³. Il s'agit de :

- Un coordonnateur de projet, qui sera responsable pour la supervision et la gestion de l'unité de coordination, le suivi régulier de la mise en œuvre des projets et la préparation de rapports réguliers.
- Un chargé d'administration et des finances

Le BINUB, compte tenu de sa responsabilité programmatique et financière, détachera dans l'unité de gestion du projet un expert financé par UNFPA à titre de coordinateur adjoint, ainsi que d'autres experts supplémentaires de l'UNIFEM.

2. Sélection des partenaires et des agences de mise en œuvre

La sélection des partenaires et des agences de mise en œuvre (soit des ONG ou des compagnies privées) sera faite selon les règles et procédures de l'agence des Nations Unies chargée de l'exécution du projet. En général, cette sélection sera faite sur la base d'un processus compétitif, sauf dans les cas où une ONG en particulier a un avantage comparatif clair qui peut justifier une dérogation du processus compétitif selon les procédures de l'agence partenaire.

3. Gestion financière

Les fonds alloués au projet par le Comité de Pilotage Conjoint seront gérés directement par l'UNIFEM qui sera responsable pour toute transaction financière, d'achats et d'approvisionnement qui sera effectuée sur la base du plan de travail préparé par l'unité de gestion du projet. Selon les procédures de l'UNIFEM, le coordonnateur du projet proposera un engagement de fonds sur la base du plan de travail, et l'UNIFEM sera responsable pour l'approbation et l'exécution des paiements. Le Coordonnateur du Projet veillera à assurer que les fonds attribués au projet sont correctement alloués aux activités sur la base du plan de travail, et assurera le suivi régulier des déboursements et des dépenses en vue de l'atteinte des résultats prévus. D'autres modalités d'exécution seront considérées au cours de la mise en œuvre du projet.

4. Suivi et évaluation

Le suivi et évaluation du projet sera fait à trois niveaux, sous la coordination du bureau d'appui du Comité de Pilotage Conjoint :

- Par l'Unité de gestion et de coordination du projet, qui sera responsable pour le suivi régulier des activités, et pour la production périodique des rapports narratifs et financiers ;
- Par le Comité Technique de Suivi, qui sera responsable auprès du Comité de Pilotage Conjoint pour le suivi périodique des résultats achevés par le projet, ainsi que la revue des rapports produits par l'unité de gestion, le CNCA assurera cette tâche en partenariat avec l'UNIFEM et UNFPA ;
- Par le Comité de Pilotage Conjoint, qui sera responsable pour l'évaluation de l'impact du projet dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Prioritaire pour la Consolidation de la Paix.

5. Audits

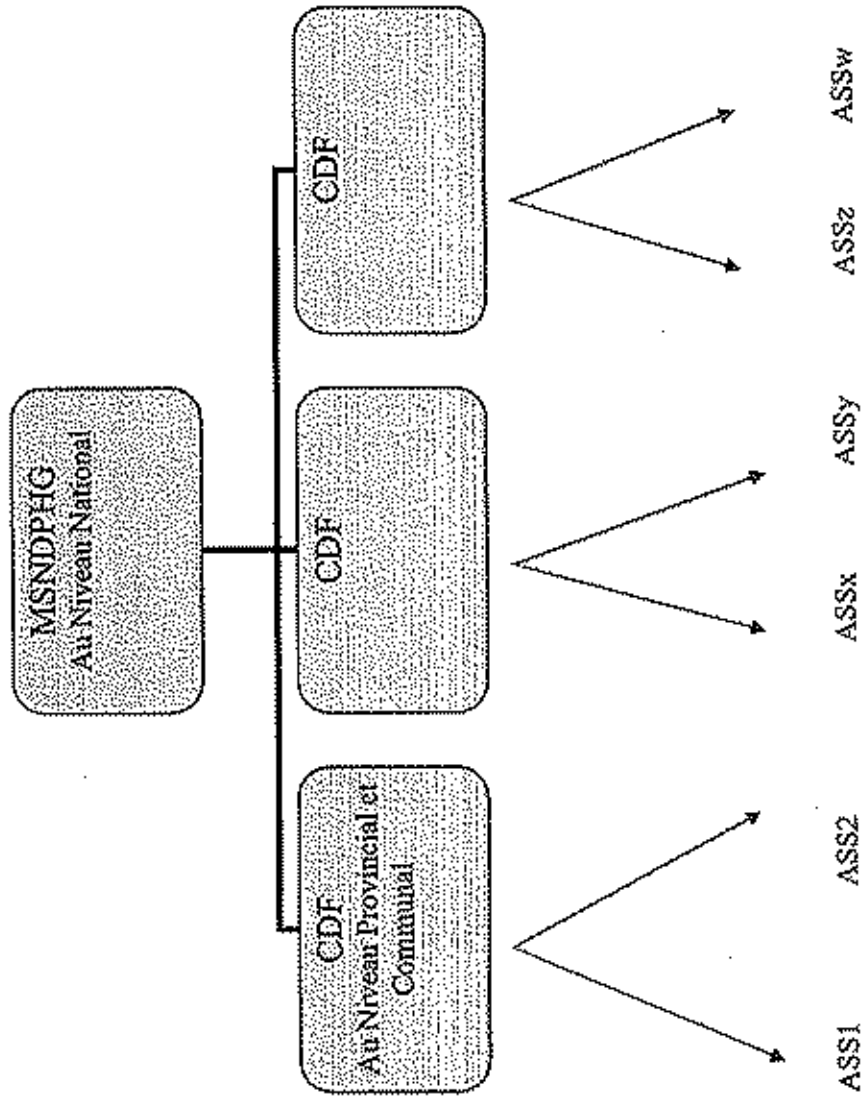
Le projet sera soumis à des audits internes et/ou externes selon les règles de l'entité des Nations Unies.

³ Le personnel national visé sera détaché du MSNDPHG qu'ils réintégreront à la fin du projet pour assurer la continuité des acquis du projet, sauf en cas de besoin d'une expertise extérieure.

V. ANALYSE DES RISQUES ET HYPOTHESES

35. Le retour aux conflits armés ou la reprise des hostilités entre les principaux partenaires politiques pourrait compromettre l'atteinte des objectifs du projet. Les négociations du Gouvernement avec le dernier mouvement armé Palipehutu qui ont abouti à un accord de cessez-le-feu et la volonté affichée du Gouvernement de créer un cadre de dialogue avec les différents partenaires laissent penser que ce risque n'est pas élevé.
36. L'instabilité au sein des structures administratives pourrait compromettre la bonne marche du projet, et plus particulièrement la mise en œuvre des activités qui se développeront au niveau communautaire comme la lutte contre les violences faites aux femmes (absence de l'autorité, autorité avec d'autres priorités,...). Pour une prise en compte effective de ces considérations et l'atténuation de leur impact sur le projet, le gouvernement a soumis un autre projet dans le cadre du processus de consolidation de la paix, qui vise le renforcement de l'administration décentralisée.
37. Le retard dans le décaissement des fonds mobilisés et dans la mise en place des structures prévues dans le cadre du projet pourrait perturber le calendrier d'exécution. Les institutions chargées de la gestion et de la mise en œuvre du projet travailleront ensemble pour limiter ces risques, en mettant à profit les instruments déjà existants pour ce genre de projet et les enseignements préliminaires des autres projets.
38. La non absorption du montant total prévu pour les micro-projets. Le processus d'identification des projets dans les provinces concernées ainsi que les discussions avec les partenaires concernés comme le Centre National des Technologies Alimentaires, CNTA en sigle, sont en cours. Ainsi les premiers microprojets démarreront dès la mise en place des structures du projet.
39. La forte représentation des femmes au niveau des instances et des organes dirigeants pourra permettre d'influencer les décisions pour la réalisation de l'activité du projet.
40. Les programmes antérieurs et en cours sur la paix, l'habilitation de la femme et la lutte contre les VBG serviront de points d'entrée à l'exécution du présent projet.

Structure décentralisée du MSNDPHG



Au niveau national, le Ministère de la Solidarité Nationale des Droits de la Personne Humaine et du Genre assure la coordination des intervenants en matière d'encadrement des associations et dans la lutte contre les violences basées sur le genre.

Au niveau Provincial et Communal, la coordination est assurée par les Centres de Développement Familial (CDF) qui sont des structures décentralisées du Ministère. Cette même structure s'étend jusqu'à la colline avec le réseau des animateurs communautaires.

Fonds Fiduciaire de Consolidation de la Paix

VI. LE CADRE LOGIQUE

Objectifs	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV)	Moyens de vérification (MDV)	Principales hypothèses/ risques et postulats
<p><u>Objectif global :</u></p> <p><i>Renforcer le rôle des femmes dans la consolidation de la paix à travers leur habilitation socio-économique et leur protection contre les violences basées sur le genre</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Augmentation du niveau de représentation des femmes dans les institutions communautaires ▪ Une augmentation significative du nombre de femmes qui réalisent des revenus stables ▪ Le niveau de mobilisation des femmes et filles dans le processus de justice de transition ▪ Le niveau de contribution des femmes aux processus de dialogue au niveau communautaire ▪ Le niveau de réduction des violences faites aux femmes et filles dans les communautés 	<p>Moyens de vérification (MDV)</p> <p>Rapports du MSNDPHG et de UNIFEM</p> <p>Rapports provinciaux</p>	<p>1. La forte représentation des femmes au niveau des instances et des organes dirigeants pourra permettre d'influencer les décisions pour la réalisation de l'activité du projet.</p> <p>2. L'existence d'une synergie des partenaires d'exécution d'une part et des partenaires de financement d'autre part, crée des conditions d'une exécution harmonieuse du programme.</p> <p>3. Les programmes antérieurs et en cours sur la paix, l'habilitation de la femme et la lutte contre les VBG serviraient de points d'entrée à l'exécution du présent projet.</p> <p>4. La persistance des conflits armés dans le pays et au dans la sous-région créerait un environnement contraire à la protection des droits humains et entraverait les racines de réhabilitation et de cohabitation pacifique.</p> <p>5. Le retard dans le décaissement des fonds mobilisés pourrait perturber le calendrier d'exécution.</p> <p>6. L'instabilité au sein des structures administratives pourrait compromettre la bonne marche du projet, et plus particulièrement la mise en œuvre des activités.</p>

Fonds Fiduciaire de Consolidation de la Paix

<p><u>Résultat attendu 1</u> L'habilitation économique et l'amélioration de capacités d'auto prise en charge des femmes leur permettent de participer activement au processus de consolidation de la paix.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction du nombre de femmes vulnérables - Niveau d'amélioration des conditions de vie des femmes vulnérables - Degré de participation des femmes et filles dans les principales activités de réconciliation communautaire - Proportion de familles réparées, déplorées et restées sur place ayant adhéré au pacte de bon voisinage. - Proportion de femmes prenant part aux discussions sur les mécanismes de justice de transition 	<p>Rapports périodiques Rapports périodiques Rapports périodiques</p>	<p>(Lien entre le résultat et l'objectif spécifique) Conditions externes nécessaires pour que le Projet contribue à la réalisation de l'objectif spécifique : a) Environnement favorable b) Maintien de la paix dans le pays et dans la sous région c) Disponibilité des fonds d) Engagement des acteurs</p>
<p>Activités pour atteindre le résultat : Phase 1: Assistance technique, financière et organisationnelle aux femmes. 1.1. 0. Evaluer des besoins spécifiques des femmes vulnérables 1.1.1. Organiser des séances de sensibilisation et conseil sur l'auto prise en charge; 1.1.2. Apporter une assistance directe aux femmes vulnérables ciblées (890 bénéficiaires) à travers des kits de subsistance (aliments, habilles, matériaux domestique, etc.) 1.1.3 Faciliter le groupement et la réintégration socioéconomique des femmes vulnérables en associations</p>	<ul style="list-style-type: none"> - priorités des femmes démunies - Pourcentage de femmes engagées dans les dynamiques organisationnelles - Nombre de femmes assistées - Nombre, qualité et utilité du kit de l'assistance directe - Nombre de femmes ayant intégré les groupements existants, - Nombre et viabilité de nouveaux groupements - Nombre et qualité de microprojets préparés par les groupements 	<p>Rapports narratifs et financiers périodiques sur l'état d'avancement Exercice évaluation/questionnaires soumis aux participantes etc.</p>	

Fonds Fiduciaire de Consolidation de la Paix

<p>1.1.4. Organiser des formations des associations et groupements en technique d'élaboration et gestion des micro projets ainsi qu'en techniques et technologie adaptés aux activités économiques à entreprendre;</p> <p>1.1.5. Appuyer financièrement et techniquement les initiatives génératrices de revenus de 64 associations et groupements des femmes</p> <p>1.1.6. Promouvoir l'utilisation des feurs améliorés dans le milieu rural ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de formations organisées, - Nombre d'associations/groupements renforcés, - Nombre de bénéficiaires directs renforcés, - nombre de nouvelles technologies adoptées par les femmes. - Type et nombre de projets générateurs de revenu appuyés, - Type et nombre de projets générateurs de revenus viables et rentables, - Augmentation du nombre de femmes qui se prennent en charge grâce aux revenus générés par les microprojets. - Nombre et état des feurs opérationnels, - Taux de réduction du temps réservé aux travaux ménagers. 		
<p><u>Phase 2: Redynamisation des initiatives novatrices des femmes dans la réconciliation et la cohabitation pacifique des communautés</u></p> <p>1.2.1 Redynamiser les comités des femmes pour la paix à tous les niveaux à travers les consultations communautaires (provincial, communal et collinaire)</p> <p>1.2.2. Appuyer l'organisation d'une campagne de rapprochement communautaire à travers le réseau des femmes pour la paix</p> <p>1.2.3. Renforcer l'accueil et la réintégration sociale des familles des rapatriés,</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Nombre de consultations communautaires facilitées, -Nombre de comités redynamisés. -Nombre d'initiatives/activités de rapprochement réalisées ensemble -Nombre de participants à ces activités - Nombre de familles/personnes 	<p>Rapports financiers périodiques sur l'état d'avancement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le retard dans le décaissement des fonds mobilisés pourrait perturber le calendrier d'exécution

Fonds Fiduciaire de Consolidation de la Paix

<p>déplacés et des ex-combattants au sein des communautés.</p> <p>1.2.4. Organiser des sessions de formation en genre et leadership, médiation et résolution pacifique des conflits à l'intention des femmes élues et des leaders communautaires, pour leur participation active et effective dans la consolidation de la paix (Application de la résolution 1325)</p> <p>1.2.5. Faciliter la coordination des associations et groupements de femmes pour la consolidation de la paix.</p>	<p>accueillies et réintégrés.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'ateliers de formation organisés - Nombre de personnes formées - Niveau de participation des femmes élues et des leaders communautaires. <p>-Nombre d'initiatives/activités de coordination initiées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes qui participent aux initiatives/activités de coordination 		
<p><u>Résultat attendu 2</u> La sécurité des femmes et filles vis-à-vis des violences basées sur le genre est nettement améliorée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le taux de diminution des violences faites aux femmes et aux jeunes filles dans les foyers ▪ Le niveau de mobilisation de la Communauté contre les violences basées sur le genre ▪ Le nombre de femmes et jeunes filles victimes prises en charge par leur communauté 	<p>Rapports</p> <p>Sondage d'opinion</p> <p>Adoption des textes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Environnement favorable - Maintien de la paix dans le pays et dans la sous région - Disponibilité des fonds - Engagement des acteurs
<p><u>Activités pour atteindre le résultat :</u></p> <p>2.1. Mener une étude de l'ampleur du phénomène de violences faites aux femmes en période de conflit et post conflit ;</p> <p>2.2. Appuyer le système de collecte de données sur les violences faites aux femmes pour le suivi/évaluation de l'ampleur dans la zone du projet;</p> <p>2.3. Organiser des campagnes de sensibilisation et sessions de formation à</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Etude disponible -Outil de collecte de données disponible - Données sur les Violences Basées sur le Genre disponibles -Nombre d'ateliers de formation/sensibilisation organisés. 	<p>Rapports narratifs et financiers périodiques sur l'état d'avancement</p>	

Fonds Fiduciaire de Consolidation de la Paix

<p>l'endroit des associations et des communautés dans la lutte contre les violences faites aux femmes ;</p>	<p>-Nombres de personnes formées/sensibilisées</p>	
<p>2.4 Organiser des formations à l'intention des corps en tenue, du personnel de santé, des magistrats, des éducateurs, assistants psycho sociaux, des autorités locales sur leur rôle dans la lutte contre les violences faites aux femmes ;</p>	<p>Nombre d'ateliers de formation/sensibilisation organisés, -Nombres de personnes formées/sensibilisées</p>	
<p>2.5. Mettre en place des unités genre au sein des postes de polices et appuyer leur fonctionnement ainsi que celui des espaces réservés aux femmes et mineures dans les tribunaux de résidence pour l'analyse et le suivi des dossiers se rapportant aux violences faites aux femmes ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'Unités Genre opérationnelles au sein des bureaux de police, - Nombre de tribunaux ayant une espace réservée aux femmes et mineures, - Nombre d'interventions de la Police en faveur des victimes des VBG - Nombre de dossiers judiciaires se rapportant aux VBG suivis et dénoués 	
<p>2.6 Renforcer les capacités des structures de prise en charge intégrées des victimes des violences ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de structures appuyées - Augmentation du nombre de femmes/filles assistées. 	
<p>1.7. Mettre un plaidoyer et une sensibilisation à l'intention du parlement, du gouvernement et du système judiciaire pour l'élaboration d'une loi portant prévention, protection des victimes et répression des violences basées sur le genre</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'activités menées pour mener ce plaidoyer - Nombre de sessions consacrées à l'étude de la loi - Projet de loi disponible 	
<p>1.8 Faciliter la coordination des interventions dans la lutte contre les violences basées sur le genre</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de séances de concertation et de coordination 	